

SOMMAIRE DES ARTICLES

- Edito.....	p 2
- La mauvaise manière de l'État faite aux collectivités : une fausse contractualisation.....	p 3
- Jardin des Lentillères ; engageons enfin un véritable dialogue pour repenser la phase 2 du projet d'écoquartier des maraîchers.....	p 5
- Quétigny : Ville Nourricière.....	p 7
-L'éco-pâturage : un mode d'entretien du patrimoine végétal exemplaire, devenu pérenne et apprécié des dijonnais-e-s.....	p 8
- Interdiction du glyphosate : la santé et l'environnement loin des préoccupations des députés de Côte d'Or.....	p 10
- Unité de méthanisation : garantir la qualité environnementale du projet.....	p 12
- Quétigny : 100 % renouvelable, 0 % nucléaire.....	p 14
- Compteur Linky : la Cour des Comptes rejoint nos conclusions de 2016.....	p 15
- Ondes électromagnétiques : mesurez le niveau d'exposition dans vos domiciles.....	p 17
- Baromètre des villes cyclables : Dijon en deuxième position sur le podium.....	p 19
- L'Alliance des Collectivités pour la Qualité de l'Air : un association depuis le 16 mai.....	p 21
- Solidarité avec les migrant-e-s : les élu-e-s écologistes s'engagent.....	p 22
- Un nouveau souffle pour les budgets participatifs de Dijon : une ambition écologiste.....	p 23
- Frédéric FAVERJON s'engage personnellement pour la sécurité de ses concitoyen-ne-s.....	p 25
- Approbation du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) : une première étape pour libérer l'espace public de la pollution visuelle.....	p 26
- Projet d'aménagement et de développement durable : construisons une métropole zéro-carbone et résiliente.....	p 28
- Révision du Schéma de Cohérence Territoriale : vers plus d'exigences environnementales.....	p 32
- Intégration de la défense contre les incendies dans les contrats d'eau potable : simplification, harmonisation et mutualisation de l'action publique.....	p 33
- A l'initiative du groupe EELV, le Conseil municipal de Dijon demande un débat national avant le vote du Parlement Français sur le CETA.....	p 34
- Vœu relatif au traité de libre-échange négocié avec le Mercosur.....	p 35
- Nous contacter.....	p 37

Nous nous étions réjouis dans notre Editio de janvier 2018 (Lettre n° 8) des belles victoires écologistes (arrêt de l'aéroport

de NDDL, fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim, interdiction de la pêche électrique votée par le Parlement européen).

Force est de constater que, depuis nous allons de déceptions en renoncements : refus d'inscrire l'interdiction du glyphosate dans la Loi Agriculture et Alimentation, la France devant la Cour de Justice Européenne à cause de la pollution de l'air, les ambitions de la LOM et du plan Vélo largement revues à la baisse,* diminution des subventions aux Agences de l'eau, un plan biodiversité sans engagements financiers et mesures fortes, soutien aux agrocarburants issus de l'huile de palme... Ainsi, un an après l'arrivée de Nicolas Hulot au gouvernement, l'espoir d'un changement de paradigme où la transition écologique serait au coeur des politiques publiques est bien retombé. Le discours du Président de la République au Congrès de Versailles le 9 juillet, en faisant l'impasse sur les enjeux climatiques et de la biodiversité, conforte le peu d'intérêt qu'il porte avec son gouvernement au défi écologique. Face à cet attentisme, nous ne devons pas relâcher nos efforts et nos mobilisations dans nos territoires, bien au contraire. Nous, citoyens, associations, élus locaux engagés pour la transition écologique devons démontrer qu'elle est à l'œuvre et qu'il revient au gouvernement et à l'Etat de la généraliser et de la coordonner pour démultiplier ses effets positifs. La COP24 en Pologne à l'automne sera en ce sens un rendez-vous éclairant : la capacité des Etats à respecter l'Accord de Paris de 2015 sera évaluée. Si les collectivités comme Dijon et Dijon Métropole sont engagées dans la transition énergétique et écologique, elles ont néanmoins besoin d'un soutien fort de l'Etat pour conforter cette démarche vertueuse. Or, le gouvernement impose une « contractualisation » financière aux Régions, Départements, grandes villes et Métropoles qui limitera leurs arbitrages en faveur de l'écologie et du climat. Nous abordons d'ailleurs ce problème de la contractualisation et ses conséquences dans le second article de cette lettre.

Se réclamer de l'écologie avec de grandes déclarations sans concrétisation n'est évidemment pas à la hauteur des enjeux alors qu'il est plus que temps de passer du discours aux actes. C'est ce que les élu-e-s écologistes font à Dijon et Dijon Métropole : nous oeuvrons avec vous à des réalisations concrètes, exposées dans cette 9^{ème} lettre d'information.

En vous souhaitons un bel été, bonne lecture !

*Catherine Hervieu, Patrice Château, Stéphanie Modde, Frédéric Faverjon,
Sandrine Hily, Philippe Schmitt, Christine Durnerin.*

* <http://21.eelv.fr/plan-national-velo-il-est-urgent-daccellerer-plutot-que-freiner/>

LA MAUVAISE MANIÈRE DE L'ÉTAT FAITE AUX COLLECTIVITÉS : UNE FAUSSE CONTRACTUALISATION

La nouvelle relation que le gouvernement veut instaurer entre les Collectivités territoriales et l'Etat depuis un an est manifestement déséquilibrée. Le fait que la 3^{ème} Conférence des Territoires réunie par le 1^{er} Ministre le 12 juillet ait fait l'objet d'un boycott par des Fédérations d'élus telles que l'AMF, l'ARF et l'ADF montre la méfiance qui en résulte, même si nous ne sommes pas dupes de certaines postures politiciennes qui auront pu jouer.

Cette nouvelle relation a été inscrite dans La loi de programmation des Finances Publiques 2018-2022 prévoyant pour les Collectivités, dont les dépenses de fonctionnement dépassent 60 millions d'euros par an, un mécanisme d'encadrement de ces mêmes dépenses et de leur capacité d'emprunt.

Ce mécanisme contraint ainsi les Collectivités, quelle que soit leur histoire et leur situation à l'instant T, à ne pas dépasser un taux médian de croissance des dépenses de fonctionnement de 1,2% par an, inflation comprise, taux qui peut varier selon des critères fixés par l'Etat.

Pourquoi cette loi de programmation des finances publiques qui bouleverse le champ institutionnel de façon brutale ?

La question des Finances Publiques est conséquente à une des applications du Traité européen de Maastricht de 1992 stipulant un endettement ne dépassant pas 3% du PIB de chacun des pays de l'Union. Or avec des règles budgétaires pour les Collectivités et pour l'Etat français différentes (impossibilité légale pour les Collectivités de voter un budget déficitaire), il s'est avéré que les Collectivités ont contribué au désendettement de l'Etat de façon très active. Cette contribution a d'autant plus été remarquable qu'il a fallu amortir les effets de la crise financière de 2008 tout en tentant de maintenir un niveau de services publics satisfaisants et en soutenant l'investissement pour créer des emplois locaux. De plus, avec l'obligation de l'équilibre budgétaire, les Collectivités représentent moins de 10% de la dette globale publique tout en portant 70% de l'investissement public. Sur Dijon et Dijon Métropole, cela concerne la construction de logements, la rénovation thermique du bâti, le développement des nouvelles mobilités pour faire face au changement climatique. Par ailleurs, depuis 2013, la participation des Collectivités au redressement des comptes publics s'est intensifiée. Sur les 67 milliards d'€ d'augmentation de la dépense publiques, 3 milliards seulement émanent des Collectivités territoriales alors qu'elles subissent en même temps les conséquences des transferts de charges décidés unilatéralement par l'Etat sans les financements dédiés. Il est également difficilement entendable de faire peser environ 13 milliards d'€ d'économie par an sur les Collectivités, alors que la direction de la législation fiscale de Bercy nous a appris fin juin que le manque à gagner lié à la suppression de l'exit-tax sera probablement plus élevé que les prévisions du gouvernement : 6 milliards de recette en moins versus les 2,5 milliards avancé jusque là.

Au-delà de l'équilibre des Finances Publiques (Etat, Collectivités), il y a la question de la méthode qui s'apparente à une forme de jacobinisme autoritaire car avec la contractualisation forcée, il s'agit d'une remise en cause de l'autonomie des Collectivités et de leur libre administration. Cela soulève au moins 3 points de vigilance, voire d'inquiétude :

- Sur le plan démocratique : c'est un retour en arrière de 36 ans de décentralisation. Avec ce chantage au contrat, l'Etat impose aux Collectivités un carcan financier et budgétaire qui ne tient pas compte de l'histoire et des efforts faits par chacune d'entre elles durant ces 10

dernières années d'une part, qui ne tient pas compte des projets pour lesquels les électeurs avaient voté aux élections municipales en 2014, départementales et régionales en 2015, d'autre part.

- Sur le plan économique : sur Dijon Métropole, c'est amoindrir les ressources engagées pour le projet de territoire métropolitain ambitieux que nous portons de façon très majoritaire, c'est aussi amoindrir les projets de logements et d'urbanisme répondant aux besoins des habitants, autant de projets portés avec l'ensemble des acteurs locaux et régionaux. Amoindrir les ressources, c'est donc fragiliser le dynamisme économique local et l'emploi qui en découle.

- Sur le plan écologique, culturel, éducatif et social : c'est malmener les actions et projets portés par la Ville de Dijon et la Métropole en lien avec les communes, bien souvent en partenariat avec les associations, lesquelles concourent à la cohésion sociale, au bien vivre ensemble et à la tranquillité publique.

Au-delà du caractère arbitraire de ce contrat, nous voulons souligner que l'approche comptable de la dette telle qu'elle est traitée au niveau national et européen ne tient pas compte de la dette écologique. Et pourtant, elle pèse lourd dans les budgets. En effet, elle coûte dès à présent des Mds d'€ à notre pays : réparation des dégâts liés aux différents épisodes climatiques, pollutions des sols et de l'eau qu'il faut traiter, problèmes de santé publique liées aux maladies chroniques et ses facteurs environnementaux, sans compter les dizaines de milliers de décès prématurés, et bien évidemment les pénalités que la France doit verser pour non respect des normes européennes en matière de qualité de l'eau et de l'air.

Pour les écologistes, l'architecture institutionnelle et les ressources publiques doivent être au service efficace pour l'adaptation au changement climatique et à la transition écologique. On aurait ainsi pu imaginer une vraie contractualisation au sens étymologique, c'est à dire un accord volontaire et équilibré entre les deux parties, valorisant les engagements et actions vertueuses pour la transition écologique de la collectivité. Ce qui aurait été évidemment de bon aloi pour Dijon Métropole et la Ville de Dijon.



Catherine HERVIEU, présidente de groupe et vice-présidente aux mobilités actives, à l'air et aux milieux aquatiques de Dijon métropole



JARDIN DES LENTILLÈRES : ENGAGEONS ENFIN UN VÉRITABLE DIALOGUE POUR REPENSER LA PHASE 2 DU PROJET D'ÉCOQUARTIER DES MARAÎCHERS

En 2013, le groupe écologiste, à travers l'intervention de Stéphanie Modde en Conseil municipal, s'est positionné pour un urbanisme durable qui repose à la fois sur l'aménagement d'éco-quartiers qui offrent des logements plus sobres en énergie et accessibles au plus grand nombre (35% de logement social dans les projets d'éco-quartiers dijonnais) sans pour autant impacter les terres agricoles.

Notre approche n'est pas donc pas d'opposer, mais de concilier la construction de logements ainsi que la préservation des terres et des projets nourriciers. De même, sur la méthode, nous ne nous résignons pas à une approche clivante, où chacune des deux parties s'affronte, mais revendiquons depuis longtemps une méthode conciliante qui repose sur le dialogue. A ce titre, Stéphanie Modde avait rencontré des membres du collectif pour tenter d'établir un dialogue en 2013. Cette démarche n'a cependant pas enclenché de dynamique positive.

Nous rappelons également que la Mairie n'est aucunement intervenue pour nuire à la vie du jardin et ce depuis plusieurs années.

Par ailleurs, il y a quatre ans, la Ville a investi 1 million 300 000€ pour reloger l'espace autogéré des Tanneries et en faire un lieu de culture alternative, suite à une négociation constructive avec l'association gestionnaire de ce site. Ce que nous avons vivement soutenu, d'ailleurs.

Concernant le jardin des Lentillères, si l'enjeu est bien de préserver un maximum de terres cultivables à cet endroit, chaque acteur dans ce dossier devrait faire preuve de responsabilité.

En effet, le jardin des Lentillères est devenu un lieu agricole, social et culturel innovant pour les dijonnaises et les dijonnais qui s'y retrouvent. C'est bien pourquoi, nous appelons depuis 2013 à garder au maximum les terres cultivables, sous réserve de dialogue entre tous et de l'occupation légale de ce lieu.

Pour les écologistes, la préservation du jardin des Lentillères est d'autant plus évidente que nous avons toujours soutenu le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine de qualité à Dijon et Dijon Métropole. Et aujourd'hui, c'est une politique prioritaire pour la ville et la Métropole (multiplication des jardins collectifs, système alimentaire durable à l'horizon 2030, Domaine de la Cras et de la Motte Giron, soutien à l'installation de maraîchers bio dans les communes de la métropole, viticulture bio...)

Aussi, la préservation de cet espace d'innovation agricole doit bien évidemment passer par une solution paisible qui se construira grâce un dialogue constructif entre la Mairie et le collectif. C'est pourquoi depuis 2013, nous appelons toutes les bonnes volontés à dialoguer pour que ce projet de quartier soit préservé tout en l'inscrivant bien entendu dans la légalité.

Notre position est donc très claire : **repenser la phase 2 de l'écoquartier des maraîchers pour préserver les terres grâce à un dialogue constructif de part et d'autre en légalisant la situation.**

*Stéphanie Modde, Patrice Château, Catherine Hervieu,
Frédéric Faverjon, Sandrine Hily*



* source de la photo : blog du jardin collectif et autogéré



QUETIGNY : VILLE NOURRICIÈRE

Quetigny est une ville nouvelle imaginée dans les années soixante comme une ville à la campagne. Cinquante ans plus tard, nous actualisons ce thème en développant un projet de ville nourricière, en phase avec le projet métropolitain d'autonomie alimentaire.

La commune possède des terres agricoles. Pour préserver ces espaces et valoriser le potentiel agricole, nous avons lancé un appel à projet fin 2017 pour installer un producteur bio sur une parcelle de quatre hectares. L'entreprise PROMUT a été sélectionnée, avec un projet de fruits et petits fruits et avec transformation et vente sur place. Six emplois adaptés pour personnes à mobilité réduite sont concernés par ce projet, ainsi que la relocalisation de son activité « espaces verts » pour quarante emplois, confortant ainsi le secteur de l'emploi dans le domaine de l'économie sociale et solidaire à Quetigny (27 % de l'emploi privé sur la commune). Les plantations sur cette ancienne parcelle de céréales doivent débuter cet hiver, à proximité des deux maraichers bio existants (Ferme de la Norge et chantier d'insertion Pré Vert de la Croix Rouge).

Dans le parc du Grand Chaignet, c'est un jardin partagé qui est en cours de réalisation par et pour les habitants. Nous avons laissé feuille blanche aux habitants pour imaginer le jardin qu'ils souhaitent. Ils sont accompagnés par la coopérative Saluterre qui a trente ans d'expérience dans le domaine. Près de 600 m² sont prévus, l'aménagement doit avoir lieu cet automne.



Philippe SCHMITT, délégué au développement soutenable, à la transition écologique et à l'économie sociale et solidaire



**L'ÉCO-PÂTURAGE : UN MODE
D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE VÉGÉTAL
EXEMPLAIRE DEVENU PÉRENNE ET
APPRÉCIÉ DES DIJONNAIS-ES**

Avant de dresser un bilan - provisoire - de ce « nouveau » mode d'entretien, revenons sur l'historique de ce que nous pouvons définir comme la réintroduction d'une pratique dont l'origine remonte à plusieurs milliers d'années, reconnaissons le !

Jusqu'en 2014, seul l'espace vert de la Motte-Giron était entretenu de cette manière car les pentes très escarpées de l'ancien fort constituaient un défi que seuls les bouquetins et chèvres pouvaient relever.

A partir de 2015, convaincu par des expérimentations menées sur d'autres communes ou d'autres territoires j'ai soutenu l'éco-pâturage sous une autre forme : un troupeau de mouton conduit par un ou une bergère et ses chiens s'installaient chaque année dans la combe à la serpent pour une période d'environ 3 mois.

A partir de 2017, j'ai engagé également un partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne qui a installé en résidence pendant plusieurs mois un troupeau de vaches écossaises et de chevaux camarguais pour entretenir les prairies situées en dehors de l'enceinte du fort de la Motte-Giron.

La même année, le Service des Espaces Verts de la Ville innovait en utilisant les chèvres de la ferme animalière pour brouter les pelouses du Parc de la Colombière.

Les avantages de toutes ces actions sont particulièrement nombreux. Citons déjà la baisse de consommation d'hydrocarbures. Ensuite un bénéfice impressionnant pour la biodiversité sur toutes les zones entretenues par les animaux : les agents du Service des Espaces Verts comme ceux du Jardin des Sciences ou du Conservatoire des Espaces Naturels y ont constaté un renouveau de la faune et de la flore. Enfin, et cela n'est pas le moindre des avantages, la présence des animaux est très appréciée par les habitants : elle renforce l'attractivité et la convivialité des parcs où ils résident. Les enseignants des écoles de la Ville l'ont bien compris également en répondant favorablement lors des journées d'animation organisées par la Ville ou même par des visites spontanées.

L'éco-pâturage présente encore d'autres vertus, celle de présenter les animaux différemment, où leur rôle ne se réduit pas à satisfaire ou distraire des humains supérieurs,

mais plutôt à donner l'image d'une collaboration homme-animal pour un entretien heureux du patrimoine végétal, au sein de la grande famille de la biodiversité.

Cerise sur le gâteau, aucun de ces animaux ne termine sa vie dans un abattoir.



*Patrice CHATEAU, adjoint délégué à l'environnement chargé
notamment des Parcs et Jardins*



INTERDICTION DU GLYPHOSATE : LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT LOIN DES PRÉOCCUPATIONS DES DÉPUTÉS DE CÔTE D'OR

Dès l'annonce de la création d'une mission d'information parlementaire sur les pesticides, le groupe s'est impliqué dans les travaux. Nous avons suivi les débats parlementaires jusqu'au vote de la loi « Alimentation et Agriculture » en première lecture à l'Assemblée Nationale. Dans la précédente lettre d'information, nous avons d'ailleurs souligné les lacunes que comportent le rapport de la mission d'information. Ce constat d'échec s'est traduit dans La loi Agriculture et Alimentation sur laquelle nous nous sommes exprimés.

Le communiqué de presse

Les élu-e-s EELV de Dijon et Dijon Métropole ont fait de la transition écologique de l'agriculture et de l'alimentation une de leurs priorités sur le territoire métropolitain : vœu « Vers une agglomération sans pesticides » en 2016, soutien au développement de l'agriculture bio dans le projet métropolitain, sortie programmée des pesticides pour le vignoble dijonnais, abandon de l'usage des pesticides dans l'espace public avant le vote de la loi, un repas alternatif par semaine (sans viande et poisson) et 24 % de produits biologiques dans les cantines. Autrement dit, la volonté politique se traduit dans les actes. Mobilisés sur cet enjeu de santé publique, nous avons suivi les travaux de la Mission parlementaire sur les pesticides co-rapportée par le député Didier Martin, ainsi que les débats à l'Assemblée Nationale sur la Loi Agriculture et Alimentation.

Le rejet de l'amendement interdisant l'utilisation du glyphosate par les députés le 29 mai confirme malheureusement l'écart entre les discours et les actes et les arbitrages en faveur de l'agriculture productiviste au détriment de la santé et de l'environnement. La classe politique nationale a manifestement raté son rendez-vous malgré une très forte attente de nos concitoyens.

Aucun des députés de Côte d'Or n'a participé à ce vote, alors que notre département fortement agricole et viticole a un potentiel énorme pour la transition écologique de l'agriculture.

Pour les élus écologistes de Dijon et de Dijon Métropole, le rejet de l'interdiction du glyphosate, contrairement aux déclarations du Président de la République, est contraire aux attentes de nos concitoyens : manger mieux et être en bonne santé.

Et pourtant, les solutions existent. Elles sont pratiquées depuis longtemps, avec le développement de l'agriculture biologique et paysanne dont la performance économique, sociale et environnementale n'est plus à démontrer.

Par ailleurs, alors que la Commission Européenne prépare des baisses drastiques de la Politique Agricole Commune, mettant fin à plus de cinquante années de productivisme avec les primes à l'hectare sans conditions environnementales et sociales, la France gagnerait à opérer la transition écologique de l'agriculture et de l'alimentation. Force est de constater que cette orientation n'est pas en marche!

Les élu-e-s EELV de Dijon et de Dijon métropole

NUCLÉAIRE OU ÉNERGIES RENOUVELABLES, il faut choisir !

UNITÉ DE MÉTHANISATION : GARANTIR LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Pour relever le défi de la transition énergétique, Dijon Métropole va construire une unité de méthanisation. L'objectif est de se doter d'un nouveau centre de traitement des déchets qui valorise les déchets organiques et produit localement du biogaz.

Les élus écologistes accompagnent ce projet qui participe à la sortie de notre dépendance aux énergies fossiles et nucléaire et à la transition énergétique.

Nous sommes toutefois vigilants : nous veillerons à ce que l'empreinte environnementale globale du projet soit effectivement positive comme devrait l'être tout bon projet de méthanisation. Un risque de dérive existe si certaines mesures de précaution ne sont pas envisagées. Il ne faudrait pas que ce centre se réduise à une opération d'éco-blanchiment.

Lors du conseil métropolitain du mois de mars, nous avons émis des réserves concernant les cultures énergétiques destinées à alimenter le méthaniseur et qui semblent aujourd'hui abandonnées : même si ces cultures énergétiques pourraient permettre d'allonger les rotations agronomiques de façon à diminuer la consommation de pesticides, la production d'énergie ne doit pas nuire à la production alimentaire. D'autant que Dijon Métropole a l'ambition d'aller vers un système alimentaire durable à l'horizon 2030.

Le centre de méthanisation traitera des déchets émanant principalement de Dijon Métropole : boues d'épuration, déchets végétaux mais également d'autres intrants tels que des graisses de restauration, des déchets issus de l'industrie agro-alimentaire. Le monde agricole sera également sollicité pour valoriser des déchets comme les lisiers. Les digestats retourneront à la terre. Bien évidemment, la condition est de garantir la qualité des intrants d'autant que les boues d'épuration sont un des principaux intrants.

Le périmètre d'approvisionnement, majoritairement le territoire de DM et de l'aire urbaine, assure en partie la qualité environnementale du projet. Nous veillerons cependant que le contrat garantisse un volume d'intrants pérenne sur plusieurs années afin d'éviter la recherche de nouveaux produits au-delà du périmètre géographique initial, et donc des transports longues distances, en cas de rupture d'approvisionnement.

Autre aspect positif : un débouché de proximité pour valoriser le biogaz. En effet, les terrains pressentis pour la construction du centre de méthanisation seront situés à proximité du réseau de gaz naturel ce qui assurera un approvisionnement direct.

Si ce projet, déjà validé par l'ADEME, semble bien engagé, nous avons cependant proposé d'intégrer des dispositions, dans le contrat avec le délégataire, visant à garantir la qualité environnementale du projet :

- garantir la valeur agronomique du digestat : évaluation du rapport carbone/azote du digestat brut.
- Établir un bilan gaz à effet de serre, le centre de méthanisation ne devant pas produire plus de gaz à effet de serre qu'elle n'en évite par la valorisation du biogaz.



*Frédéric FAVERJON, vice-président eau et
assainissement de Dijon métropole
Stéphanie MODDE, adjointe à l'écologie urbaine et
conseillère métropolitaine déléguée à la biodiversité*



**QUETIGNY : 100% RENEUVELABLE, 0%
NUCLÉAIRE**

Depuis mon premier mandat en 2009, la Ville de Quetigny s'est dotée d'un agenda 21, un plan d'actions en faveur d'un développement soutenable pour l'ensemble du territoire communal. Nous avons par exemple travaillé sur la fourniture d'électricité pour les bâtiments communaux : depuis mai 2017, nous sommes passés à 100 % d'électricité d'origine renouvelable et, de fait, nous sommes sortis du nucléaire. Nous ne produisons pas (encore) notre électricité, mais nous avons choisi la coopérative Enercoop pour être l'un de nos fournisseurs. C'est un choix politique pour acheter une électricité renouvelable en « circuit court » entre le producteur et le consommateur. La Ville de Quetigny est par ailleurs devenue sociétaire de la coopérative, qui fournit près de 30 % de notre consommation d'électricité. J'espère maintenant que d'autres communes de la Métropole feront ce choix, et pourquoi pas, rejoignent également la coopérative.



Philippe SCHMITT, délégué au développement soutenable, à la transition écologique et à l'économie sociale et solidaire



COMPTEUR LINKY : LA COUR DES COMPTES REJOINT NOS CONCLUSIONS DE 2016 *LE CONSOMMATEUR N'EST PAS ACCOMPAGNÉ POUR FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE*

Nous avons organisé en novembre 2016 un débat public à Dijon sur la mise en place des compteurs Linky compte tenu des craintes et interpellations de nos concitoyens, en particulier sur les ondes électromagnétiques.

Nous estimions alors que la problématique de Linky débordait largement la question des ondes électromagnétiques. Si les compteurs communicants disposent de potentialités certaines pour favoriser la transition énergétique, nous avons estimé que le dispositif sert surtout les intérêts des producteurs d'électricité et d'ENEDIS alors que les consommateurs ne sont pas réellement accompagnés pour réaliser des économies d'énergie. Nous écrivions, en janvier 2017 dans notre lettre semestrielle, *"en résumé, le dispositif représente un gain pour les fournisseurs d'électricité car ils pourront gérer plus précisément leur production et inciter les consommateurs à déplacer certaines de leurs consommations sur des créneaux horaires moins sollicités, plus finement qu'actuellement. Le dispositif représente un gain pour ENEDIS qui réalisera des économies à terme, en particulier avec la suppression de la relève physique. Le dispositif peut représenter un gain pour le particulier si il bénéficie d'offres plus avantageuses de son fournisseur d'électricité. Néanmoins, la démarche envers le consommateur n'est pas aboutie car le consommateur n'est pas incité à réaliser des économies d'énergie et rien n'est prévu pour l'aider à s'approprier cet outil."*

Nous avons aujourd'hui la satisfaction de constater que la Cour des Comptes développe la même position que la notre dans son rapport de février 2018 intitulé *"Les compteurs communicants Linky : tirer pour les consommateurs tous les bénéfices d'un investissement coûteux"*. Dans la conclusion de son rapport, la Cour des Comptes écrit : *« l'analyse bénéfices-coût au niveau de la distribution ne peut à elle seule justifier économiquement le projet et, en l'état actuel des travaux, le système n'apportera pas les bénéfices annoncés en ce qui concerne la maîtrise de la demande d'énergie. Il convient donc que l'État pilote effectivement les actions permettant de valoriser les contributions de Linky à la maîtrise de la demande d'énergie, en commençant par une meilleure information des usagers sur leur consommation"*. La Cour des Comptes révèle d'ailleurs que , fin 2017, seuls 1,5 % des usagers disposant de compteurs Linky ont ouvert un compte pour connaître leur consommation, sans doute dans l'espoir de réaliser des économies d'énergie. De fait, ce taux excessivement faible est l'illustration du non accompagnement du consommateur dans l'appropriation de son compteur et dans l'analyse de sa consommation personnelle lui permettant d'identifier ses gisements d'économie d'énergie. L'enjeu des économies d'énergie est pourtant énorme. La Cour constate que *« les gains que les compteurs peuvent apporter au consommateur sont encore insuffisants. Ce sont pourtant eux qui justifient l'importance de l'investissement réalisé. »*.

Par ailleurs, toujours dans sa conclusion, la Cour des Comptes estime que " *les conditions de rémunération d'Enedis sont généreuses et devraient être revues.*" Le rapport estime également que le compteur Linky promet des avantages clairs pour Enedis et les fournisseurs d'électricité (EDF, Engie, Direct-Energie, Total, etc.), avec notamment le relevé à distance et une meilleure connaissance de la consommation.

Nous avons la satisfaction aujourd'hui de voir, sur ce sujet très complexe et technique, nos analyses corroborées et confirmées par la Cour des Comptes. Nous aurions cependant encore plus de satisfaction si le gouvernement et la Commission de Régulation de l'Energie imposait à ENEDIS une réorientation du dispositif pour que les consommateurs - et le climat !- soient tout aussi gagnants dans le dispositif. Il s'agit en effet de réussir la transition énergétique en accompagnant chaque consommateur à réaliser les économies d'énergie à sa portée pour contribuer à atténuer le changement climatique. La transition énergétique implique « une nouvelle culture de l'énergie » pour nos concitoyens. C'est pourquoi, Dijon a mis en place un dispositif d'accompagnement des ménages aux minima sociaux, « Bien vivre dans son logement », pour les aider à maîtriser leur consommation d'énergie et d'eau. Ce type d'initiative locale doit inspirer l'État pour que celui-ci s'inscrive dans une dynamique portée par les territoires.

Nous demandons donc au Gouvernement, à la Commission de Régulation de l'Energie et à nos députés d'agir dans ce sens et de repenser plus globalement le dispositif Linky pour une meilleure performance : sobriété énergétique, protection des données personnelles, disposition pour les électrosensibles,...). Toutes ces demandes sont synthétisées dans la motion adoptée par Europe Ecologie Les Verts.



**Frédéric FAVERJON, vice-président eau et assainissement
de Dijon métropole**
**Catherine HERVIEU, vice-présidente aux mobilités actives,
à l'air et aux milieux aquatiques de Dijon métropole**

[Lien vers la lettre des élus écologistes EELV de Dijon de janvier 2017, voir page 24 :](https://21.eelv.fr/wp-content/blogs.dir/1161/files/2017/01/lettres-des-%C3%A9lus-janvier-2017-.pdf)
<https://21.eelv.fr/wp-content/blogs.dir/1161/files/2017/01/lettres-des-%C3%A9lus-janvier-2017-.pdf>

[Lien vers le rapport de la cour des comptes :](https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/07-compteurs-communicants-Linky-Tome-1.pdf)
<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/07-compteurs-communicants-Linky-Tome-1.pdf>

[Lien vers la motion de Europe Ecologie Les Verts adoptée au conseil fédéral de juin 2018 :](https://eelv.fr/wp-content/uploads/2018/06/motion-C-linky-CF-2018060910.pdf)
<https://eelv.fr/wp-content/uploads/2018/06/motion-C-linky-CF-2018060910.pdf>



ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES : MESUREZ LE NIVEAU D'EXPOSITION DANS VOS DOMICILES

En novembre 2016, nous avons organisé une soirée-débat pour discuter avec la population de la problématique émergente des compteurs communicants d'électricité Linky (voir notre lettre d'information n°6 de janvier 2017, page 24). Face à une forte inquiétude suscitée par l'exposition aux ondes électromagnétiques et renforcée par l'installation du compteur Linky, nous avons estimé, au vu des études consultées, qu'il n'était pas, a priori, le principal contributeur d'ondes électromagnétiques et qu'il était nécessaire de prendre en compte l'ensemble des rayonnements électromagnétiques.

Aujourd'hui, nous proposons aux habitants d'être accompagnés dans leurs investigations consacrées à la présence d'ondes électromagnétiques dans leur environnement. L'objectif est que chacun puisse prendre les dispositions personnelles adaptées à sa situation, de façon à pouvoir avoir un débat et une analyse juste et dépassionnée. C'est pourquoi, nous relayons une possibilité de mesure gratuite du rayonnement électromagnétique dans votre lieu de vie.

Depuis 2014, vous pouvez connaître le degré d'exposition aux ondes électromagnétiques de votre habitation. En effet, un dispositif de surveillance et de mesure des ondes électromagnétiques à destination des particuliers et des collectivités a été mis en place. Chacune et chacun d'entre vous a la possibilité de faire mesurer gratuitement l'exposition aux ondes dans les locaux d'habitation (téléphones mobiles) et les lieux accessibles au public (parcs, commerces, gares). Face aux inquiétudes suscitées par le déploiement des compteurs communicants, l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) a élargi le dispositif aux compteurs Linky, Gazpar ou Ondéo en juin 2018. Les mesures sont réalisées par des laboratoires indépendants. Ceux-ci sont rémunérés par une taxe prélevée sur les opérateurs mobiles. Les résultats sont ensuite communiqués aux particuliers et communes puis publiés sur le site cartoradio.fr, accessible à tous. Il dénombre d'ores et déjà plus de 40 000 résultats. Nous avons sollicité la municipalité afin qu'elle incite les dijonnaises et les dijonnais à se saisir du dispositif.

Comment faire ?

Le particulier ou la collectivité remplit un formulaire de demande disponible, un Cerfa, à télécharger en cliquant sur le lien :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15003.do

Néanmoins, la demande doit être signée par la mairie, ou tout autre organisme habilité (voir les références dans la notice explicative ci-dessous).

Pour avoir plus de détails sur la démarche concernant la demande de mesure d'exposition aux champs électromagnétiques, nous mettons à votre disposition une notice explicative à lire attentivement avant de remplir le Cerfa.

http://www.maire-info.com/upload/files/Notice_Champs%2DElectromagnetiques.pdf

Enfin, vous pouvez prendre connaissance de la position d'EELV sur les compteurs Linky :

<https://eelv.fr/cf-juin-2018-linky-mauvais-outil-transition-energetique/>



*Frédéric FAVERJON, vice-président eau et assainissement
de Dijon métropole*
*Catherine HERVIEU, vice-présidente aux mobilités actives,
à l'air et aux milieux aquatiques de Dijon métropole*



BAROMÈTRE DES VILLES CYCLABLES : DIJON EN 2^{ÈME} PLACE SUR LE PODIUM

C'est avec fierté que j'ai reçu pour Dijon de la part de la Fédération des Usagers de la Bicyclette le 2^{ème} prix des Villes Cyclables dans la catégorie des villes de 100 à 200 000 habitants, le 16 mars à Lyon.

Ce « grand prix du public » est issu de l'enquête « Baromètre des Villes Cyclables » réalisée à l'automne 2017 par la FUB à laquelle 113 009 personnes ont répondu. Le niveau de participation (initialement prévu aux alentours de 40 000 personnes) montre les attentes et les besoins des usagers qui veulent se déplacer facilement en vélo quel que soit le territoire, à Dijon comme ailleurs. C'est ce qu'ont exprimé près de 1200 dijonnaises et des dijonnais dans l'enquête et qui aboutit à ce 2^{ème} prix pour la Ville. Celui-ci récompense ainsi les efforts réalisés en matière de promotion du vélo depuis 2001, que les élus écologistes portent avec constance en lien avec les acteurs associatifs du vélo.

Que de chemin parcouru depuis l'arrivée de la majorité actuelle associée aux écologistes en 2001 alors que la ville de Dijon, auparavant tenue par la droite, avait été affublée en 2000 du clou rouillé pour le « zéro action » en faveur du vélo. Symboliquement j'ai eu plaisir de remettre, en échange du 2^{ème} prix, ce vieux clou rouillé au président de la FUB. Ainsi les multiples aménagements cyclables, le déploiement de systèmes de location de vélos longues et courtes durée, les vélo-stations, les cédez-le-passage aux feux, les centaines d'arceaux, les animations autour du vélo (Challenge J'y vais Autrement, fêtes du vélo...), le développement de l'intermodalité avec le réseau de transports en commun et le train, ont contribué à l'obtention de ce prix. Le baromètre 2017 de la FUB est donc une reconnaissance mais aussi un encouragement à intensifier nos efforts pour faciliter la (re)mise en selle des habitants quel que soit leur âge.

Car si le cap est maintenant franchi du vélo incontournable en tant que mode de déplacement écologique, économique et bon pour la santé, il reste encore beaucoup à faire : améliorer les continuités cyclables, développer l'apprentissage du vélo dans les écoles, rendre l'indemnité kilométrique vélo incontournable, relayer la culture vélo dans tous les domaines (déplacements du quotidien, tourisme, loisirs et sports). La grande enquête ménage déplacements parue en 2017 montrait que 57% des déplacements en automobile se faisait sur des trajets de moins 3km et qu'un déplacement à vélo est de 2,6km en moyenne. Ces données montrent tout le potentiel de progrès pour



augmenter l'usage du vélo au détriment de l'autosolisme. C'est ainsi qu'un nouveau schéma directeur cyclable métropolitain est en cours d'élaboration. La nouvelle billettique (accès unique à tous les modes de transports) facilite l'usage du service Divia VéloDi. Les différentes rencontres avec les associations et les cyclistes regroupés dans différents collectifs contribuent à évaluer plus finement les souhaits, ceux-ci reposant le plus souvent sur la sécurité.

Cet enjeu est bien identifié et nécessite un travail de sensibilisation quant au partage de l'espace public et la voirie, la diminution de la vitesse automobile en ville, la valorisation d'itinéraires facilement cyclables... Dijon et Dijon Métropole doivent ainsi poursuivre afin d'être les vitrines incontournables lors du prochain baromètre des Villes cyclables à l'automne 2019.



Catherine HERVIEU, vice-présidente aux mobilités actives, à l'air et aux milieux aquatiques de Dijon métropole



L'ALLIANCE DES COLLECTIVITÉS POUR LA QUALITÉ DE L'AIR : UNE ASSOCIATION DEPUIS LE 16 MAI

L'Alliance des Collectivités pour la qualité de l'air constituée à Lille au printemps 2017 a été accueillie par Dijon Métropole le 10 novembre 2017. *

Elle a décidé de se constituer en Association lors de sa rencontre à Grenoble le 16 mai. En tant que représentante de Dijon Métropole, j'ai bien sûr appuyé cette démarche qui donne de la visibilité, plus de pouvoir et de légitimité d'interpellation et d'action en faveur de la qualité de l'air. Au moment où la France doit rendre des comptes devant la Cour de Justice de l'Union Européenne pour ses mauvais résultats en matière des émissions de polluants encadrées par la réglementation européenne (NO₂ et PM 10), il faut souligner la responsabilité des représentants des Collectivités de l'Alliance de se donner ainsi les moyens d'agir auprès des instances gouvernementales et des élus nationaux en lien avec les acteurs qui agissent en faveur la qualité de l'air.

C'est Françoise Schaezel, conseillère écologiste déléguée à la santé environnementale et la qualité de l'air à l'eurométropole de Strasbourg initiatrice de l'Alliance qui a été désignée présidente de l'association,** plaçant notre territoire du grand Est à la pointe des initiatives pour la reconquête de la qualité de l'air.



Catherine HERVIEU, vice-présidente de Dijon Métropole aux mobilités actives, air, bruit & milieux aquatiques

*<https://21.eelv.fr/wp-content/blogs.dir/1161/files/2018/01/lettre-des-élus-n°8-janvier-2018-1-DM.pdf>

**<https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/0301768026743-francoise-schaezel-donne-de-lair-a-la-politique-locale-2188406>.



SOLIDARITÉ AVEC LES MIGRANT-E-S : LES ÉLU-E-S ÉCOLOGISTES S'ENGAGENT

Attaché au respect des droits humains, le groupe écologiste a la volonté de contribuer à la protection des personnes migrantes qui ont le plus souvent mis leur vie en péril dans l'espoir d'une vie meilleure. Alors que les politiques d'asile et d'immigration durcissent les conditions de l'accueil et de l'asile, nous soutenons les citoyens et les associations pour défendre les valeurs humanistes, reposant sur la fraternité : accueil et accompagnement inconditionnels de toute personne vulnérable et défense de ses droits politiques, économiques, sociaux et culturels.

Face au repli sur soi et aux dérives autoritaires des politiques migratoires françaises et européennes, qui répondent à la montée des replis nationalistes et les alimentent en même temps, les écologistes prônent la construction d'une société de l'hospitalité fondée sur la solidarité avec les migrant-e-s en lien avec une véritable politique de coopération solidaire européenne et internationale.

Nous avons ainsi rencontré des représentants des collectifs de soutien aux demandeurs d'asile et personnes migrantes de Côte d'Or. Les collectifs regroupent 49 organisations et 20 000 adhérents. L'objectif : appuyer leurs actions et leurs demandes auprès des services de l'État et voir comment Dijon pourrait renforcer sa politique de solidarité avec les migrant-e-s.

Face aux inquiétudes exprimées vis-à-vis de l'évolution des pratiques des services de l'État à l'égard des personnes étrangères, nous avons sollicité une audience auprès de la Préfecture pour évoquer les conditions relatives au droit au séjour. D'ores et déjà, nous demandons le respect des dispositions de la circulaire du 28 novembre 2012, l'assouplissement des exigences documentaires vis à vis des pièces justificatives sur la nationalité et l'état civil des personnes, des informations précises sur le délais d'instruction des 46 dossiers déposés au titre des demandes de régularisation, et le respect des engagements de l'État vis-à-vis des mères d'enfants français.



Catherine HERVIEU, vice-présidente aux mobilités actives, à l'air et aux milieux aquatiques de Dijon métropole
Patrice CHATEAU, adjoint délégué à l'environnement chargé notamment des Parcs et Jardins



UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LES BUDGETS PARTICIPATIFS DE DIJON : UNE AMBITION ÉCOLOGISTE

En 2008, la municipalité a fait le choix de la proximité avec les dijonnais en instaurant les budgets participatifs. Ce dispositif est un succès qui conforte une décision, à l'époque, innovante. Dijon a ainsi su répondre à une attente forte des habitants : être acteurs de leur quotidien et construire, aux côtés de la municipalité, la Ville de demain. D'ailleurs, lors de la deuxième rencontre des budgets participatifs à Rennes (en octobre 2017), j'ai pu remarquer la qualité des projets des budgets participatifs dijonnais, notamment, en matière d'écocitoyenneté. Ce constat positif pourrait inciter à donner un nouveau souffle aux budgets participatifs alors que les habitants aspirent de plus en plus à être associés aux décisions de la municipalité. Nouveau souffle qui pourrait témoigner de la capacité d'être à l'écoute des attentes des habitants, comme ce fut le cas en 2008, et de les associer davantage aux aménagements de la Ville de Dijon.

A Rennes, j'ai constaté que certaines villes attribuaient aux budgets participatifs un montant plus conséquent qu'à Dijon : Paris (100 millions d'euros), Rennes (3.5 millions d'euros), Montreuil (1,5 millions d'euros), Grenoble (800 000 euros), Metz (900 000 euros)...La situation dijonnaise aboutit à un classement peu satisfaisant par le site de référence des budgets participatifs*. Dijon est en effet classée en avant-dernière position. Concrètement, Dijon consacre 2,40 € / hab. pour 150 000 habitants, Metz : 7,5€ / hab. pour 120 000 habitants, Paris : 44,64 € / hab. pour 2,240 millions d'habitants, Grenoble : 5 € / hab. pour 160 000 habitants et Rennes : 16,67€ / hab. pour 210 000 habitants.

Bien évidemment, il ne s'agit pas de se comparer à Paris ou de viser le budget de Rennes mais de tendre vers un niveau similaire à celui de Metz ou de Grenoble, Métropoles les plus proches de la démographie dijonnaise. Ma proposition serait de doubler le montant des budgets participatifs soit 720 000 euros, et de tripler le montant sur les deux quartiers politiques de la Ville à la Fontaine d'Ouche et aux Grésilles (les quartiers politiques de la ville sont mieux dotés à Paris). Cette hausse des budgets participatifs (au total, on passerait à 800 000 euros) pourrait être aussi ciblée, pour l'ensemble des commissions de quartier, pour proposer des réalisations concrètes sur des zones où se manifestent des problèmes liés aux incivilités (par exemple un aménagement de place, là où se concentrent des rodéos, pour une réappropriation de l'espace public par les habitants).

L'attribution de moyens supplémentaires pour les quartiers politique de la Ville permettrait de nourrir une approche humaniste et préventive de la politique de tranquillité publique. Dijon serait en mesure d'offrir une solution qui diffère des traditionnelles politiques sécuritaires. De nombreuses études ont en effet démontré que des quartiers aménagés et embellis par les habitants eux-mêmes conduisent à un apaisement et à une baisse des dégradations.



*Sandrine HILY, conseillère municipale déléguée à la
démocratie locale*



FRÉDÉRIC FAVERJON S'ENGAGE PERSONNELLEMENT POUR LA TRANQUILLITÉ DE SES CONCITOYEN-NE-S

Le 7 avril dernier, quai des Carrières blanches, alors que je participais comme beaucoup d'habitants de mon quartier au festival "La tête en l'air" organisé par la Maison Phare, j'aperçois un jeune à scooter sans casque circulant sur la piste cyclable, sur la piste pour piétons et sur les pelouses. Je trouve inadmissible ce mépris pour les règles de circulation, d'autant que le quai des Carrières Blanches était très fréquenté ce jour.

J'interpelle ce jeune homme pour lui rappeler la loi. J'estime, en effet, que chaque adulte qui est en capacité, et se sent de le faire, doit chercher à rappeler la loi aux personnes qui prétendent s'affranchir des règles communes. Ce n'est pas la première fois que je le faisais, ce n'est pas la dernière fois que je le ferai. Grâce à cette implication citoyenne chacun peut ainsi participer à la tranquillité publique. J'estime qu'un des rôles d'un-e conseiller-e municipal-e est aussi de se soucier du maintien de la tranquillité publique de ses concitoyen-ne-s.

Malheureusement, le jeune que j'ai interpellé n'a guère apprécié le rappel à la loi que je lui fait et de surcroît, m'a giflé ! J'ai donc bien évidemment porté plainte. Ce jeune conducteur de scooter vient d'être condamné le 20 juin dernier par le tribunal de police de Dijon à 600€ d'amende, 200€ de dommages à mon bénéfice ainsi qu'au remboursement des frais médicaux et de procédure qu'a entraîné son geste (voir le journal Bien Public du mercredi 27 juin).

Je crois à l'impact de la présence humaine sur le terrain pour assurer la tranquillité publique, comme la mairie de Dijon qui a décidé de recruter 30 nouveaux policier-e-s municipaux-ales. Je crois beaucoup plus à cette présence humaine qu'à la dispendieuse vidéosurveillance, qui n'a d'ailleurs rien apportée dans la résolution de cette affaire.

Frédéric FAVERJON, vice-président eau et assainissement de Dijon métropole



APPROBATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI): UNE PREMIÈRE ÉTAPE POUR LIBÉRER L'ESPACE PUBLIC DE LA POLLUTION VISUELLE

Le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) a été voté à l'unanimité lors du conseil de Dijon Métropole le 28 juin.

Cette approbation est une étape d'un long processus dans lequel la Métropole se donne les moyens de réduire la pollution visuelle. Nous y avons contribué afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et de réaliser des économies d'énergie. Ainsi, il y a des efforts notamment sur la méthode qui consiste à encadrer la publicité en fonction de la nature des zones géographiques. Ce zonage permet de réduire l'implantation publicitaire : interdiction de la publicité en zone dite « des patrimoines », interdiction de la publicité numérique dans la zone dite « résidentielle », panneaux de 8 m² maximum en zone dite « des axes routiers », effort sur les entrées de la Métropole comme par exemple l'abaissement des enseignes en toiture de 3 m à 2m à l'entrée sud de l'agglomération (Marsannay-la-Côte, Chenôve, Dijon). Il y a également des avancées sur les économies d'énergie où nous avons été entendus. En effet, la plage d'extinction nocturne des publicités et enseignes est augmentée de 3 heures quotidiennes par rapport à la réglementation nationale ; plage d'extinction que nous pouvons augmenter à terme. *

Toutefois, l'approbation du RLPI reste une première étape. Dijon Métropole a encore des marges de manœuvre pour renforcer son ambition en appliquant un principe de cohérence sur l'ensemble des dispositifs de publicité.

Ainsi, nous avons pris acte que le mobilier urbain, étant régulé par un contrat de prestation, celui-ci ne peut pas être soumis à la réglementation locale. Pour autant, nous relayons une des recommandations du commissaire enquêteur, qui appuie d'ailleurs une proposition écologiste : intégrer une disposition dans le RLPI permettant de réduire progressivement l'éclairage du mobilier urbain et des sucettes de manière à obtenir à terme une extinction totale la nuit en dehors des périodes de circulation des transports en commun. Cette recommandation est d'autant plus importante à étudier que les clauses techniques de l'appel d'offre, remporté par l'actuel délégataire, ne prévoyaient aucune disposition de performance énergétique. Et la réponse de Dijon Métropole dans le rapport d'enquête, n'étant pas fermée sur le sujet, nous poursuivrons d'autant plus notre travail de suivi et de propositions. Celui-ci peut d'ailleurs trouver des débouchés via le Plan Climat Air Energie Territorial en cours d'élaboration pour lequel nous proposons de quantifier les économies d'énergie suite aux nouvelles dispositions du RLPI.

Enfin, le contrat de mobilier urbain offre des latitudes , en matière d'exigences des collectivités, en jouant sur la quantité, le type de mobilier, le positionnement géographique et la surface. C'est ainsi que nous avons proposé que le renouvellement du contrat soit l'occasion de décliner les ambitions environnementales du RLPI afin d'ajouter des réalisations concrètes en faveur de la référence écologique de la métropole.

C'est en ce sens que les écologistes ont approuvé le RLPI, avec la volonté qu'il s'inscrive dans une démarche évolutive pour plus de cohérence et d'homogénéité des pratiques portée par la Métropole.



***Catherine HERVIEU, vice-présidente de Dijon métropole déléguée
aux mobilités actives, air, bruit et milieux aquatiques***

[*https://21.eelv.fr/wp-content/blogs.dir/1161/files/2017/07/lettre-des-élus-n°7-juillet-2017VF.pdf](https://21.eelv.fr/wp-content/blogs.dir/1161/files/2017/07/lettre-des-élus-n°7-juillet-2017VF.pdf)



PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : CONSTRUISONS UNE MÉTROPOLE ZÉRO-CARBONE ET RÉSILIENTE

Dijon Métropole adoptera son « plan local d'urbanisme intercommunal – habitat et déplacements » (PLUi-HD) en 2019. Véritable feuille de route pour l'aménagement du territoire, notre groupe s'est impliqué dans l'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Le vote du PADD en conseil municipal et conseil métropolitain de mars fût un moment important. En effet, ce document fixe les orientations générales du PLUi-HD qui devra s'y conformer. Il offre ainsi une vision claire aux habitants du projet territorial de Dijon Métropole à l'horizon 2030 et affirme une volonté politique de préserver les ressources naturelles et notre qualité de vie.

Les choix retenus sont satisfaisants. Le PADD reprend des propositions que nous portons depuis le début du mandat : construire au plus vite un territoire post-carbone, organiser un territoire en transition vers un modèle de développement plus économe en consommation de terres agricoles, plus sobre dans la gestion de ses ressources, plus autonome en énergie et soucieux des solidarités et du bien-être des habitants.

De façon transversale et cohérente, l'écologie est le fil conducteur de l'évolution de nos manières d'habiter, de nous déplacer, de travailler et de consommer. Concrètement, nous allons pouvoir répondre aux besoins des populations tout en respectant les cycles naturels, faire face au défi climatique et au défi biodiversité, protéger la santé des dijonnaises et des dijonnais, renforcer notre capacité à nous adapter aux aléas naturels et faire de la préservation du vivant un formidable atout du bien vivre ensemble.

Lors de mon intervention en conseil municipal, j'ai souhaité mettre en exergue les orientations phares d'une politique d'urbanisme qui fait le choix de la transition écologique.

Energie

Dans la continuité de sa politique de mobilité et de sa politique climat air-énergie, Dijon Métropole va intensifier ses efforts pour réduire durablement les émissions de CO2 et lutter contre les nuisances atmosphériques et sonores: performance et économie d'énergie dans les logements, développement des énergies renouvelables avec des équipements photovoltaïques sur les toits, extension du réseau de chaleur, « ville des courtes distances » qui rapproche les lieux de vie, de travail et les équipements de loisirs pour réduire les déplacements.

Urbanisme et logement

Nous avons également souligné le souci d'utiliser des éco-matériaux pour les projets de construction, qui nous l'espérons donneront une place importante aux fibres végétales et matières naturelles. Pour aller plus loin, lors des débats en assemblée municipale et métropolitaine, nous avons rappelé que la réduction de l'empreinte énergétique des constructions, implique une approche globale des projets en fixant un pourcentage de matière renouvelée, de matériaux recyclables et recyclés.

Mobilités

Bien évidemment, cet urbanisme durable s'accompagne d'un bouquet de services des transports alternatifs à la voiture individuelle qui va être optimisé. Il s'appuie sur une politique ferroviaire, l'extension du réseau de transports collectifs, un meilleur maillage cyclable pour favoriser des déplacements continus et sécuriser l'usage du vélo à l'échelle de la Métropole et le renforcement des espaces piétons. Enfin, nous sommes satisfaits que la réflexion sur la création d'une Zone de Circulation Restreinte (ZRC) soit envisagée. Ces mesures participent à améliorer la qualité de l'air que nous respirons.



Conversion écologique de l'économie

C'est également une métropole qui soutient la conversion écologique de l'économie. Dijon Métropole fait le choix du commerce et des circuits de proximité ce qui répond à une demande de plus en plus forte des consommateurs (consomm'acteurs) en décidant de stopper la construction de grandes surfaces commerciales en périphérie des pôles urbains. Elle soutient la diversification des activités des agriculteurs grâce aux projets énergétiques, comme la méthanisation agricole et s'appuie sur le développement du numérique pour créer de l'emploi et de nouveaux services. Cette orientation doit nous conduire à mener une vraie réflexion sur le développement du télétravail et des espaces de co-working et donc sur le haut-débit sur l'ensemble du territoire. Parallèlement, nous avons alerté sur la nécessité de mettre en œuvre une politique de prévention des risques liés aux ondes électromagnétiques.

Ce document permet aussi de préserver les espaces agricoles et naturels avec une baisse de 30 % de l'artificialisation des sols par rapport à la période précédente. Si ce phénomène perdure c'est avant tout pour permettre l'accès au logement pour toutes et tous quelque soient les revenus et l'âge avec une vraie mixité sociale sur l'ensemble du territoire.

A ce titre, l'effort sur la mobilisation de logements vacants doit cependant s'accroître au-delà du minimum établi, c'est à dire la mobilisation de 100 logements/an.

Nous avons accueilli également avec grand intérêt la densification du bâti dans les zones industrielles et artisanales, qui s'appliquait jusqu'à présent à la construction de logement, ainsi que la reconquête des terrains vacants et délaissés et l'arrêt des constructions sur les

bonnes terres qui seront destinées à des projets agricoles, notamment maraîchers. C'était une demande forte de notre groupe sur laquelle je suis souvent intervenue.

Transition agricole et alimentaire

Nous avons relevé avec beaucoup de satisfaction la volonté d'entamer la transition écologique de l'agriculture et de l'alimentation. Pour les écologistes, il s'agit pas de se satisfaire d'un mix-agricole mais de sortir d'un modèle qui ne rémunère plus les agriculteurs, détruit le tissu social, menace l'environnement et la santé au profit d'une agriculture paysanne qui met l'agronomie au cœur de ses pratiques et abandonne la chimie.

Le PADD s'oriente sur cette voie en promouvant le développement des filières biologiques locales et l'agroécologie, à sa volonté d'installer de jeunes porteurs de projets pour approvisionner la restauration collective avec des produits biologiques locaux, de développer des espaces tests agricoles, de soutenir des outils de transformation comme le projet de légumerie et de distribution comme les points de vente directe.

Ces orientations favorables aux circuits courts et de proximité doivent s'inscrire dans une politique en faveur de la justice sociale. L'objectif étant que tous les habitants aient accès à une alimentation saine et de qualité. Enfin, le soutien à l'agroécologie est un levier incontournable pour gérer efficacement les ressources naturelles, comme l'eau, et protéger le vivant dans son ensemble.

Ressource en eau

Le PADD envisage clairement une politique économe de l'eau dans tous les domaines : agricole, domestique et industrielle grâce à la restauration des infrastructures naturelles, telles que les zones humides, à une gestion alternative des eaux pluviales et de ruissellement. La replantation de haies, l'instauration d'une trame verte agricole favorable à la qualité des sols, le soutien à l'agroforesterie contribueront à préserver la ressource en eau et à réduire la fragilité du territoire face aux aléas climatiques. Il faudra cependant être attentifs aux opérations de remembrement afin que celles-ci n'annulent pas les efforts de ces mesures. Economiser nos ressources, c'est promouvoir l'économie du réemploi et du recyclage des déchets comme le décrit le document. L'usage le plus écologique reste le déchets que l'on ne produit pas. C'est pourquoi, nous considérons que de nouveaux outils de prévention des déchets à la source, en complément des dispositifs de compostage, sont à organiser pour réduire notre empreinte écologique.

Reconquête de la biodiversité et nature en ville

La reconquête de la biodiversité et le retour de la Nature en ville sont également des orientations fortes de ce PADD. Elles contribuent de fait à la résilience de la Métropole, à améliorer le cadre de vie en créant des îlots de fraîcheur, et de façon plus globale à agir localement face au phénomène d'extinction massive de la faune et de la flore. Nous avons rappelé que le monde de la biodiversité est en



train de s'écrouler avec des conséquences tout aussi graves pour l'humanité que celle du changement climatique.

Il faut donc agir maintenant ou jamais, c'est ce que nous faisons. L'aménagement d'une trame verte et bleue et des jardins partagés cultivés sans pesticides, des cheminements verts le long des pistes cyclables sont des éléments essentiels à la restauration de la diversité du vivant. Enfin, nous soulignons positivement, l'ambition d'aller plus loin en introduisant le végétal en ville, et notamment dans les espaces les plus minéralisés, comme les centres villes, avec le développement des toitures et des murs végétalisés, qui contribueront aussi à réduire la chaleur en ville et à capter les pollutions diffuses pour mieux protéger notre santé.



Stéphanie MODDE, adjointe à l'écologie urbaine et conseillère métropolitaine déléguée à la biodiversité.



RÉVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE : VERS PLUS D'EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

En parallèle des travaux d'élaboration du PLUI-HD, le syndicat mixte du Scot du dijonnais a entamé une révision du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot). Composé de soixante-trois communes depuis mars 2017 réparties dans trois établissements publics de coopération intercommunale*, le Scot du Dijonnais a souhaité redéfinir son projet de territoire afin de mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière

d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.

Le Scot sera approuvé avant la fin de l'année 2019. En tant que membres du comité syndical, j'ai participé avec Frédéric Faverjon et Catherine Hervieu aux différents ateliers de travail préalables à l'adoption du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui a eu lieu le 24 mai 2018. Désormais, nous sommes mobilisés sur la déclinaison prescriptive du PADD : les documents d'orientation et d'objectifs.

Les quatres axes stratégiques sont à la hauteur des ambitions que nous portons en tant qu'écologistes : attractivité économique que nous souhaitons respectueuse de l'environnement, cadre de vie/ bien-être/santé, changement climatique/gestion des risques et changement d'échelles. Au vu des défis, certaines de nos propositions ont été entendues. Elles ont permis de muscler les exigences environnementales du PADD, de renforcer la cohérence des orientations du Scot avec celles du PLUI-HD, notamment lors de l'atelier agriculture/développement économique auquel j'ai participé : autosuffisance alimentaire, agriculture biologique et agroécologie, abandon de la référence à l'agriculture raisonnée, écomatériaux, abandon de la référence à NuclearValley au profit de des clusters Wind4Future et GA2B (Gestion active du bâtiment Bourgogne), référence à l'économie du recyclage.

Nous participerons probablement à l'enquête publique qui débutera cet automne, pour renforcer certains aspects. Nous vous invitons à contribuer à la consultation du public lorsqu'elle débutera.



***Stéphanie MODDE, adjointe à l'écologie urbaine et
conseillère métropolitaine déléguée à la biodiversité***

* Dijon Métropole, Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, Communauté de communes Norge et Tille



INTÉGRATION DE LA DÉFENSE CONTRE LES INCENDIES DANS LES CONTRATS D'EAU POTABLE : SIMPLIFICATION, HARMONISATION ET MUTUALISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Sous le jargon administratif de Défense Extérieure Contre les Incendies (DECI), se cache les bornes incendies : ces bornes rouges sur la voie publique utilisées par les pompiers en cas d'incendie. Ces bornes sont branchées sur le réseau d'alimentation en eau potable.

Simplification

En 2017), Dijon métropole a récupéré la compétence de leur entretien qui était auparavant une compétence communale alors que l'entretien du réseau d'eau potable sur lequel sont branchées les bornes incendie était déjà de la compétence de la métropole. Le regroupement de ces deux compétences auprès de la métropole permettra de simplifier le mille-feuilles administratif.

La métropole a logiquement fait le choix d'intégrer cet entretien au sein des contrats des délégataires ayant en charge la gestion des réseaux d'eau potable. Il permet de rationaliser la gestion les bornes étant reliées au réseau d'eau potable : des agents des délégataires (Suez, Sogedo ou Véolia) qui interviennent sur le réseau d'eau potable pourront intervenir également sur les bornes incendies. Ce qui permettra de réaliser les opérations dans un seul déplacement au lieu de deux systématiquement à l'origine (un déplacement pour l'eau potable et un autre pour les bornes incendies).

Ce choix permettra aussi d'éviter une dilution des responsabilités et de clarifier la responsabilité pleine et entière des délégataires, gage d'un service de qualité.

Harmonisation

La métropole a décidé de profiter de l'intégration de l'entretien des bornes incendies pour harmoniser les prestations de façon à en faciliter la gestion et le suivi. Les prestations retenues sont bien évidemment conformes au règlement départemental DECI de Côte d'Or approuvé par arrêté préfectoral en 2017. Ces prestations seront les mêmes pour toutes les communes : l'intégration par la métropole se poursuit.

Mutualisation

Le regroupement de ces prestations au niveau métropolitain sera source d'économies puisque le coût global sera réduit d'environ 10 % par rapport aux coûts antérieurs lorsque chaque commune faisait appel à un prestataire spécifique.

Cet exemple illustre ce que permet la mise en place de la métropole et l'action de ses services : des économies grâce à la mutualisation, sans diminution de la qualité du service rendu aux citoyens.



Frédéric FAVERJON, vice-président de Dijon métropole à l'eau et l'assainissement



A L'INITIATIVE DU GROUPE EELV, LE CONSEIL MUNICIPAL DE DIJON DEMANDE UN DÉBAT NATIONAL AVANT LE VOTE DU PARLEMENT FRANÇAIS SUR LE CETA

Les groupes d'opposition ont voté contre.

Le Voeu

Le 21 novembre 2016, le conseil municipal de Dijon a voté un vœu demandant au gouvernement l'organisation d'un débat national sur les impacts économiques, sociaux, environnementaux et démocratiques du CETA avant le débat parlementaire. Prenant ainsi ses responsabilités, le Conseil avait ainsi relayé une attente forte des agriculteurs et des citoyens qui appelaient déjà à un débat démocratique alors que le traité de libre-échange avec le Canada était négocié en toute opacité.

Le CETA est entré en application provisoire le 21 septembre 2017. Pour sa ratification définitive, il doit cependant être approuvé par l'ensemble des États membres. Ainsi, le Parlement français devra se prononcer au second semestre 2018 sans débat et sans possibilité d'amender le texte: le vote portera uniquement sur l'acceptation ou le refus du traité. C'est d'autant plus regrettable, que c'est par le vote des Parlements nationaux que les tribunaux privés seront inscrits, cette disposition n'étant pas appliquée durant la période provisoire.

En 2016, Le Conseil municipal de Dijon avait alerté sur les menaces pesant sur les prérogatives des collectivités territoriales. Nous rappelons que celles-ci pourraient être attaquées par des entreprises et des groupes internationaux privés si leurs politiques publiques vont à l'encontre de leurs intérêts financiers et économiques.

C'est pourquoi, Le Conseil municipal de Dijon et Dijon Métropole qui mènent des politiques des solidarités et de transition : accès aux services publics pour tous, santé publique, emploi local, développement d'une agriculture de qualité, adaptation au changement climatique, pourraient être fragilisés dans son action.

Pour préserver les choix municipaux qui protègent la population, pour répondre aux craintes du monde agricole, et pour que la justice sociale et environnementale soit le pilier d'une Europe de la confiance, il faut un débat démocratique consacré au CETA à la hauteur des enjeux qu'il implique.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal de Dijon réuni le 25 juin 2018 demande l'organisation d'un véritable débat démocratique national ouvert à l'ensemble des citoyens avant le vote sur le CETA au Parlement.



VOEU RELATIF AU TRAITÉ DE LIBRE ÉCHANGE NÉGOCIÉ AVEC LE MERCOSUR

A l'initiative de Sandrine Hily, le Conseil Départemental de la Côte d'Or a adopté un vœu à l'unanimité relatif au traité de libre-échange avec le Mercosur.

Vœu relatif au traité de libre-échange négocié avec le Mercosur

Une fois de plus, après le TAFTA, le CETA et le JEFTA, l'Europe est en train de négocier un traité de libre-échange dans la plus grande opacité. Il s'agit cette fois d'un traité avec le MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay).

Ce traité aura pour conséquence d'importer en France notamment des centaines de milliers de tonnes de viande bovine dont on n'a pas de sûreté de la qualité (nourriture OGM ?, antibiotiques ?, hormones de croissance ?), les consommateurs n'auront pas les moyens de vérifier. De plus, nos agriculteurs français se retrouveront face à une concurrence déloyale et ils risquent de perdre de nombreux marchés. La viande de volaille, le sucre et les biocarburants risquent aussi d'envahir le marché français.

Côté latino-américain, l'intensification de l'élevage de bétail et l'expansion du soja risquent de menacer des écosystèmes très importants : en Amazonie (Brésil), dans le Cerrado (savane brésilienne qui est une mine de biodiversité) et dans la région du Chaco (Bois et forêts en Argentine, au Brésil et au Paraguay) et de provoquer une intensification la déforestation. Or, nous savons que ces forêts latino-américaines participent aussi à la protection de l'environnement car elles permettent de piéger d'énormes quantités de carbone et de ralentir le réchauffement climatique.

Les Conseillers départementaux soussignés, réunis en session plénière, demandent au gouvernement français :

- **La transparence sur les négociations de ce traité MERCOSUR**
- **De considérer les conséquences catastrophiques de ce traité pour les consommateurs et les agriculteurs de France et sur l'environnement latino-américain**

Christophe AVENA




Hamid EL HASSOUNI



Sandrine HILY



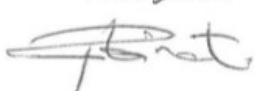
Céline MAGLICA



Pierre POILLOT



Paul ROBINAT




Michel BACHELARD



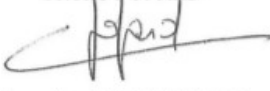
Nathalie KOENDERS



Dominique MICHEL



Colette POPARD



Jeannine TISSERANDOT



Lionel BARD



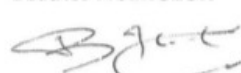
Déna HAZHAZ



Christophe LUCAND



Béatrice MOINGEON



Christine RENAUDIN-JACQUES



Céline TONOT



Nous contacter

Groupe des élu/es EELV Mairie de Dijon-14, avenue Jean-Jaurès 21000 Dijon

09-61-68-76-95 / 06 71 70 21 27

groupe-ecologie-verts@wanadoo.fr- <http://21.eelv.fr/>

Catherine HERVIEU- chervieu@ville-dijon.fr

Frédéric FAVERJON- ffaverjon@ville-dijon.fr

Stéphanie MODDE- smodde@ville-dijon.fr

Patrice CHATEAU- pchateau@ville-dijon.fr

Sandrine HILY- shily@ville-dijon.fr

Christine DURNERIN- cdurnerin@ville-dijon.fr

Jean-François BUIGUES- jean-françois.buigues@laposte.net

Philippe SCHMITT- ph.schmitt21@gmail.com